

# RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

---

## INTRODUCTION

1. Le texte qui suit est présenté au Comité pour décrire le Programme des pluies acides et souligner certaines de ses réalisations. Étant donné que les grandes lignes du rapport du Sous-Comité portent sur les politiques et programmes qui visent à résoudre le problème des pluies acides au Canada, il semblait approprié de présenter en guide d'introduction le cadre qui est à la base des réponses du Gouvernement. Ce cadre est le programme principal tel que décrit dans le *Plan vert du Canada* et comporte trois grandes orientations, chacune étant autonome en plus de contribuer au succès des autres : l'élargissement des mesures de lutte contre les émissions, le respect des obligations internationales et la vérification des progrès réalisés. Le Programme révisé des pluies acides a été annoncé en septembre 1991 comme un prolongement de six ans, des efforts en matière de recherche, de surveillance et de lutte contre les pluies acides.

## Élargissement des mesures de lutte

2. En réponse à l'indignation du public et aux données scientifiques, le Canada a adopté un programme national en 1985 afin de lutter contre les émissions de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) qui sont la cause des pluies acides. Le Canada et les sept provinces à l'est de la Saskatchewan se sont entendus pour fixer une valeur maximum de 2,3 millions de tonnes d'ici 1994, soit une diminution de 40 p. 100 des niveaux de 1980 dans l'est du Canada. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux tentent actuellement d'atteindre ce maximum de l'est du Canada jusqu'à l'an 2000 par le biais d'ententes fédérales-provinciales avec chacune des sept provinces de l'Est. Le *Plan vert du Canada* prévoit une valeur maximale de 3,2 millions de tonnes pour tout le pays d'ici l'an 2000.
3. Plusieurs activités du programme contribuent à déterminer les mesures de lutte appropriées contre le SO<sub>2</sub> au Canada. Premièrement, des inventaires des émissions ont été mis sur pied et sont maintenus afin de savoir où se trouvent les sources d'émissions de SO<sub>2</sub> et quelles quantités elles émettent. Ensuite, des mesures de surveillance des dépôts acides sont nécessaires pour identifier l'importance et l'emplacement de l'acidification. Les rapports source/milieu récepteur sont identifiés de façon à savoir où appliquer les mesures de réduction de SO<sub>2</sub> afin d'atteindre les charges critiques régionales. (Les charges critiques sont le dépôt maximum de composés acidifiants qui n'entraîneront pas de changements chimiques pouvant avoir des effets dommageables à long terme sur l'écosystème aquatique). Nous prendrons également en considération de nouvelles façons de lutter contre les émissions, comme l'utilisation d'instruments économiques et l'échange de droits d'émissions. Nous élaborerons des scénarios de réductions futures que nous étudierons avec les provinces.
4. Nous commençons à nous apercevoir d'après les preuves scientifiques que même avec les niveaux de contrôle actuellement prévus, environ 500 000 kilomètres carrés de l'est du Canada seront encore affectés par l'acidification. Si, comme nous le prévoyons, la